

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7

Vote par procuration : 3
Convocation du 05/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE VERZEILLE DU 10 Octobre 2023
N° 476/2023**

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Martine LARREGOLA.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Jacky CROIBIER (procuration Christian Audier), Rachel RIVAL (procuration Marie-Lyne Expert), Mohamed SABRI (procuration Ludovic Berail).

Secrétaire de Séance : Martine LARREGOLA

Le dix octobre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

**OBJET : Demande de subvention pour des travaux de rénovation de
l'éclairage public quatrième tranche**

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public pour la quatrième tranche du projet se situant ;

- Chemin du Ladrié,
- Rue du Laboratoire,
- Route de Ladern,
- Chemin de la Roquette,
- Avenue du Moulin
- Sur les hauts du Chemin du Ladrié.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant des travaux pour cette quatrième tranche s'élève à 24722.32 € HT.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

La Commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ CET EXPOSÉ ET APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **AUTORISE**, Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN (*document à télécharger sur notre site*) et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 011-211104088-20231010-4762023-DE

- **AUTORISE**, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,
- **SOLLICITE** une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,
- **DESIGNE** Mr Frédéric Audier en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,
- **S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRÉSENTS QUI ONT SIGNÉ AU REGISTRE.

A Verzeille, le 10/10/2023

Le Maire, Christian AUDIER.

